

Le handicap en chantier

RÉFORME Le comité national de suivi de l'école inclusive fera demain le bilan de la rentrée et répondra aux critiques

Augustin, 8 ans, souffre d'un trouble de l'attention et d'une forme d'autisme. Depuis trois ans, il bénéficie d'un auxiliaire de vie scolaire. Mais cette année, il n'avait encore personne mi-octobre. Le gouvernement a pourtant pris une série de mesures pour « mieux accueillir les élèves en situation de handicap » (361 500 à la rentrée 2019, soit 23 500 de plus qu'en 2018). Le comité de suivi, prévu demain, sera l'occasion de dresser un premier bilan.

Enseignants, parents et accompagnants des enfants concernés saluent d'abord la volonté affichée. « Annoncer un service public de l'école inclusive rappelle le droit à la scolarisation pour tous les élèves : certains enseignants ont parfois tendance à voir les enfants handicapés comme une source de complication », réagit Nicolas Eglin, le président de la Fédération nationale des associations au service des élèves présentant un handicap. Leur veille téléphonique a reçu moitié moins d'appels : « La rentrée s'est un peu mieux passée. Mais c'est encore un galop d'essai. »

Des parents « épuisés »

Car beaucoup reste à faire. « Les mesures vont dans le bon sens, mais la mise en œuvre n'est pas à la hauteur des besoins », estime Sonia Ahehehinou, porte-parole de l'Unapei (union de 550 associations de parents de personnes handicapées mentales). Pour preuve, les centaines de témoignages recueillis sur le site marentree.org : des parents « épuisés », « dégoûtés du système », « à bout de nerfs » y racontent leurs galères. Selon les estimations, de 8 000 à 11 000 enfants resteraient sans solution.

Jean-Michel Blanquer annonçait pourtant cet été une petite révolution : ce ne serait plus l'enfant qui attend un AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap) pour aller à l'école, mais l'AESH qui attend un élève. Cela, grâce au déploiement de plus de 2 500 pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) censés coordonner les aides au plus près du terrain. Mais il faut sans doute un peu de temps. Leur implantation, dans l'urgence, se traduit pour l'instant par des réalités très « variées » selon les départements, constate le SNPDEN, syndicat des personnels de direction.

Et les enfants ne semblent pas tous y gagner. « Les Pial servent surtout à

mutualiser les accompagnants ; cela permet de répondre à plus d'élèves, mais en diminuant le temps pour chacun », estime Sophia Catella, du SNUipp-FSU, syndicat d'enseignants majoritaire dans le premier degré.

La précarité n'a pas disparu

De nombreux accompagnants, eux, jugent la rentrée « catastrophique ». Le ministère leur promettait de meilleures conditions de travail ? « Plusieurs centaines de collègues ont travaillé sans avoir signé leur contrat et n'étaient pas payés fin septembre ! », dénonce Catherine Soarez, AESH, syndiquée Snes-FSU. Des grèves ont déjà eu lieu dans les académies de Rouen, Lyon et Bordeaux. Et si les AESH signent désormais des contrats de trois ans (au lieu d'un an), la précarité n'a pas disparu. Beaucoup travaillent à temps partiel, pour environ 700 euros mensuels. De plus, les Pial ne leur simplifient pas toujours la vie. « Au lieu de suivre un ou deux élèves, on va parfois en accompagner quatre ou cinq, sur deux ou trois établissements », peste Jérôme Antoine, de la coordination des collectifs d'AESH. Une mobilisation est prévue le 20 novembre.

Autre préoccupation : la formation. Le gouvernement a mis en ligne une plateforme « Cap école inclusive » pour les professeurs, et promis plus de temps dédié. « Il faut mettre le paquet sur la formation initiale, martèle Élise Capéran, du SE-Unsa, un des principaux syndicats d'enseignants. Mais ça n'a pas l'air d'être dans les tuyaux. »

Une cellule d'écoute, enfin, répond désormais aux familles dans les vingt-quatre heures. Reste à voir si cela change la donne... « En général, les questions des parents concernent les listes d'attente pour un institut médico-éducatif – comptez un à trois ans –, une classe spécialisée [unité localisée pour l'inclusion scolaire ou Ulis] en établissement scolaire ou le manque d'AESH, témoigne Jacques Biringier, de l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH). Trois sujets essentiels qui ne sont pas réglés aujourd'hui. » Car les moyens, même revus à la hausse, semblent insuffisants. Le gouvernement promet la création de 250 Ulis en lycée d'ici à 2022 ? Un rapport parlementaire en prônait cinq fois plus ! Son auteur, le député PCF Sébastien Jumel, le répétera donc demain en comité de suivi : « Il faut changer de braquet, passer des discours aux actes. » ●